

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE DE ST-NARCISSE  
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN**

**SÉANCE ORDINAIRE  
2 DÉCEMBRE 2013**

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au lieu habituel des séances, le lundi 2 décembre 2013 à 19h30, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Mireille Paquin, Linda MacCulloch et messieurs les conseillers René Pinard, Denis Chartier et Gilles Gauthier tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2013-12-01

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé;

**QUE** cet ordre du jour soit annexé à la page 1652 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

2013-12-02

**Dispense de la lecture des procès-verbaux de la séance du 11 novembre 2013 et de la séance extraordinaire du 27 novembre dernier**

Il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par monsieur René Pinard  
Et résolu :

**QUE** le directeur général par intérim est dispensé de la lecture des procès-verbaux des assemblées du 11 et 27 novembre 2013, ces derniers ayant été transmis par courrier électronique aux membres du Conseil le 28 novembre 2013.

Adoptée à l'unanimité.

2013-12-03

**Adoption des procès-verbaux de l'assemblée du 11 novembre 2013 et de la séance extraordinaire du 27 novembre dernier**

Il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par monsieur René Pinard  
Et résolu :

**QUE** les procès-verbaux des assemblées 11 et du 27 novembre 2013 soient adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité.

**CORRESPONDANCE**

- Du ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation, invitant monsieur Guy Veillette, maire à une journée d'information concernant le développement de la zone agricole Mauricie. Cette rencontre d'information aura lieu le lundi, 16 décembre prochain de 9h00 à 16h00 à l'Auberge Gouverneur de Shawinigan.

**(DE CENTRAIDE)**

- De Centraide Mauricie, nous sollicitant financièrement à donner, afin de soutenir les personnes dans le besoin.
- De madame Louise Baillargeon, pour le programme PAIR des Chenaux au nom des Centre d'actions bénévoles de la Moraine et des Riverains, nous remerciant pour la gratuité de la salle municipale.
- De madame Rita Juneau, pour le comité organisateur, Fête des Grandes Retrouvailles de Ste-Anne-de-la-Pérade, nous remerciant pour la gratuité de l'utilisation d'un câble électrique.
- De madame Danie Crête, de l'école secondaire Le Tremplin, nous remerciant pour notre soutien financier pour leur activité le « Nage-O-Thon 12 heures Le Tremplin ». Cet évènement a été une réussite.
- De la Fondation du Centre d'accueil Saint-Narcisse, qui remercie le conseil d'avoir répondu positivement à leur demande en lien avec une activité annuelle de financement qui vient en aide aux personnes résidentes au centre d'accueil. Ce souper et cette soirée dansante a été un succès et a permis d'amasser un montant 2 800,00\$.
- De monsieur Michel Champagne, directeur général, remerciant monsieur Guy Veillette, maire, pour sa participation à la journée des partenaires le 21 novembre dernier.
- De madame Hélène Corneau, directrice générale de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, félicitant l'ensemble des membres du conseil pour leur élection au sein du conseil municipal de Saint-Narcisse.
- De monsieur Normand Beaudoin, maire de La Tuque, félicitant l'ensemble des membres du conseil pour leur élection au sein du conseil municipal de Saint-Narcisse.
- De monsieur Ghislain Maltais, sénateur, division sénatoriale de Shawinigan, félicitant monsieur Guy Veillette pour son élection à la Mairie.
- De monsieur Sébastien Morin, directeur général du Carrefour Jeunesse Emploi de Trois-Rivières/MRC des Chenaux, félicitant monsieur Guy Veillette pour son élection à la Mairie.
- De monsieur Michel Gauthier, président et de madame Annie Roy, directrice générale de la Coopérative de développement régional centre-du-québec/Mauricie (CDR), félicitant monsieur Guy Veillette pour son élection à la Mairie.
- De monsieur Christian Éthier, chef-relations avec le milieu et de madame Lucie Roy, conseillère-relations avec le milieu, chez Hydro Québec Mauricie, félicitant monsieur Guy Veillette pour son élection à la Mairie.
- De monsieur Yves Lévesque, maire de Trois-Rivières, félicitant monsieur Guy Veillette pour son élection à la Mairie.
- De monsieur Bernard Généreux, président de la FQM, félicitant monsieur Guy Veillette pour son élection à la Mairie et espérant pouvoir nous compter parmi leurs membres en 2014.
- De madame Stéphanie Trudeau, vice-présidente chez Gaz Métro, félicitant monsieur Guy Veillette pour son élection à la Mairie. **(DE MADAME)**

- De madame Josée Gosselin, présidente de l'Association des services en horticulture ornementale du Québec (ASHOQ), félicitant monsieur Guy Veillette pour son élection à la Mairie. De plus elle nous informe de la mise en place d'une certification environnementale pour les entreprises d'entretien d'espaces verts.
- De monsieur Jean-François Desmarais, courtier en assurance de dommages des entreprises, Vice-président des opérations pour la Mutuelle des municipalités du Québec, nous informant que notre montant d'assurance responsabilité est présentement de 2 millions \$ et que la municipalité pourrait augmenter le montant de sa couverture à 10 millions \$, moyennant une augmentation annuelle de notre prime de 3 516\$.
- De madame Marie Rinfret, avocate à la Commission sur l'équité salariale du Québec, nous informant de l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour la réalisation de l'exercice d'équité salariale.
- De monsieur Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports, approuvant notre règlement 2013-08-495, concernant notre projet de mise aux normes de l'eau potable et décrétant ainsi un emprunt n'excédant pas 3 017 174\$.
- Du ministère du développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs, nous informant qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles régulières passeront de 11,41\$ à 11,52\$ la tonne métrique et les redevances supplémentaires exigibles passeront de 9,69\$ à 9,78\$ la tonne métrique.
- De monsieur Yves Garneau, ingénieur de Mission HGE, nous proposant une rencontre, afin de faire le point et établir la démarche applicable à notre situation suite à la nouvelle norme sur le passif au titre des sites contaminés.
- De Sylvie Marier, et Ahmed Galipeau, co-présidents de la compagnie AGC, nous proposant une stratégie de communication pour nos quatre prochaines années. Aussi, ils souhaitent nous rencontrer dans les prochaines semaines afin de nous faire connaître AGC.
- De madame Danielle L'Heureux et Jocelyne Cantin, célébrantes, proposant leurs services en tant que célébrantes de mariage. Tous deux ont été mandatés par le directeur de l'état civil afin de célébrer des mariages en toute légalité.
- De monsieur Sébastien Doire, directeur régional du ministère de la Sécurité publique nous invitant à un atelier sur l'interopérabilité des communications en sécurité publique, le mercredi 29 janvier 2014 à 8h30 au 100, Chemin du Mont Arthabaska à Victoriaville.

### **INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS**

#### **Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts financiers des élus municipaux**

Monsieur Pierre Robert, directeur régional, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, accuse réception du relevé identifiant les membres du nouveau conseil municipal qui ont déposé une déclaration d'intérêts pécuniaires.

**(COMPENSATIONS)**

### **Compensations tenant lieu du remboursement de la TVQ pour l'année 2013**

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire estime à 108 300\$ le remboursement à la municipalité d'une partie de la TVQ payée sur les achats de biens et services pour l'année 2013. Les modalités de calcul et les données particulières nous seront confirmées en janvier 2014.

### **Nouvelle norme sur le passif au titre des sites contaminés**

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous informe de la nouvelle norme sur le passif au titre des sites contaminés et qu'une nouvelle norme comptable devra être appliquée à compter de l'exercice 2015. Aussi il nous impose de débiter dès maintenant les études techniques ainsi que les évaluations de certains sites.

### **Renouvellement de l'entente pour l'application de la réglementation d'urbanisme**

La municipalité de Saint-Prospér nous a transmis leur résolution, adoptée, concernant la modification de l'entente pour l'application des règlements d'urbanisme, laquelle est approuvée par le conseil de la municipalité de Saint-Prospér

### **Amendement du règlement numéro 2013-04-494**

Après une nouvelle vérification du contenu du règlement numéro 2013-04-494 en lien avec des travaux sur les rues St-François-Xavier et Hubert, il n'y a pas lieu d'amender ledit règlement. Il n'y aura donc pas de suite à l'avis de motion donné par monsieur René Pinard à la séance extraordinaire du 27 novembre dernier.

### **RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS**

Depuis la séance régulière du 11 novembre dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

### **PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES**

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

### **DISCOURS DU BUDGET**

Monsieur Guy Veillette, maire, prononce le discours du budget, lequel a été déposé le 18 novembre dernier et signé séance tenante. Le discours du budget est annexé à la page 1654 du présent procès-verbal de même que la liste des contrats et des fournisseurs comportant une dépense cumulative de plus de 25 000\$ depuis la date du dépôt du dernier discours du budget jusqu'à ce jour.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS ET LE DISCOURS DU BUDGET**

- Monsieur Jean Tessier demande au conseil à quoi est attribué le montant de ±18 000\$ chez ADF Diésel. Monsieur Guy Veillette, maire lui a répondu que le camion 10 roues de l'année 1991 avait eu besoin d'une réparation importante au niveau du moteur. (ADOPTION)

2013-12-04

**Adoption des comptes**

Il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par madame Mireille Paquin  
Et résolu :

**QUE** les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de décembre 2013 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité

Abstention

Madame Mireille Paquin, conseillère, indique au maire et aux autres membres du conseil qu'elle se retire de la table du conseil pour ne pas participer aux discussions et décisions concernant le prochain point, cette dernière étant directrice de l'Office municipal d'habitation.

2013-12-05

**Office municipal d'habitation, adoption des prévisions budgétaires 2014**

**ATTENDU** la réception du cahier des prévisions budgétaires approuvées de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Saint-Narcisse pour son exercice financier 2014;

**ATTENDU** que ces prévisions budgétaires montrent un déficit d'exploitation anticipé de 52 559\$ dont 10% est de la responsabilité de la municipalité;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par monsieur René Pinard  
Et résolu :

**QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Narcisse adopte les prévisions budgétaires approuvées par la Société d'Habitation du Québec (SHQ) pour l'OMH de Saint-Narcisse pour son exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014, lesquels montrent un déficit anticipé au montant de 52 559\$ dont 10 % doit être assumé par la municipalité;

**QUE** le conseil municipal autorise le versement de sa contribution financière pour l'année 2014 à l'OMH échelonnée sur deux versements soit un premier versement au montant de 2 628\$ le 1<sup>er</sup> avril 2014 et un deuxième versement le 1<sup>er</sup> octobre au montant de 2 628\$ représentant la dernière tranche de l'exercice financier 2014;

Adoptée à l'unanimité.

La conseillère mentionnée en abstention revient à la table du conseil pour participer à la poursuite de la rencontre.

2013-12-06

**Autorisation du paiement en allocations de dépenses et récompenses à nos employés volontaires**

**ATTENDU** que conformément au cahier des prévisions budgétaires, la municipalité verse, annuellement des allocations de dépenses pour la personne chargée de l'application du règlement des chiens, aux Premiers Répondants, au personnel de la bibliothèque et des récompenses aux bénévoles de la municipalité;

**ATTENDU** que les paiements seront versés dans les prochains jours afin que le personnel ci-haut mentionné et les bénévoles puissent bénéficier de leur allocation pour préparer la période des Fêtes;

**(À CES CAUSES)**

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil autorise le paiement et le versement des allocations de dépenses et les récompenses à effectuer comme suit :

- Madame Claire Déziel, le 2<sup>e</sup> versement pour ses frais de déplacement pour l'application du règlement concernant les chiens pour un montant de 2 082\$;
- L'allocation des dépenses aux Premiers Répondants, au montant annuel de 100\$ par personne, montant calculé selon le temps à l'emploi au cours de l'année selon la liste fournie par monsieur Guy Gervais;
- Un montant de 1 500\$ à madame Louise Lafontaine, responsable à la bibliothèque municipale, de même qu'un montant de 200\$ réparti entre les aides bénévoles à la bibliothèque;
- Un montant de 100\$ à Monsieur André Dupuis pour sa collaboration exceptionnelle par ses travaux de tous les jours, autant avec l'équipe des travailleurs de la municipalité qu'en solitaire pour différents travaux qu'il a réalisés sur une période de 7 mois;
- La rémunération annuelle du Chef Pompier à raison de 1\$ par habitant selon le décret de notre population au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité.

2013-12-07

### **Homologation des arrérages de taxes municipales et de la facturation diverse**

**ATTENDU** le dépôt, séance tenante, de l'état des arrérages des taxes municipales et de la facturation diverse par le directeur général, lequel état est dressé en date du 2 décembre 2013;

**ATTENDU** que le Conseil peut mandater le directeur général pour procéder à la vente pour le défaut du paiement des taxes municipales;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Mireille Paquin,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le Conseil homologue l'état des arrérages de taxes municipales en date du 2 décembre 2013, lequel est déposé au dossier de la vente pour le défaut du paiement des taxes municipales ;

**QUE** le Conseil demande au directeur général de transmettre les dossiers en arrérages à la MRC des Chenaux si, à la date limite pour la transmission des dossiers, lesdites taxes pour les années 2011 et 2012 n'ont pas été entièrement payées ou qu'à tout le moins, les contribuables concernés n'ont pas déposé le montant dû même s'il s'agit de chèques postdatés, cette façon de faire n'étant valable que pour les arrérages 2012, le paiement des arrérages 2011 devant être encaissé pour éviter le transfert à la procédure de la vente par la MRC.

Adoptée à l'unanimité.

**(SERVICE)**

2013-12-08

**Service des Incendies et Premiers Répondants, homologation de la liste des effectifs**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'homologuer la liste des Pompiers volontaires et des Premiers Répondants avec l'intégration de monsieur Patrick Théorêt;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil homologue la nouvelle liste des Pompiers volontaires et Premiers Répondants 2014, laquelle est annexée à la page 1658 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité.

2013-12-09

**Fédération québécoise des municipalités, adhésion 2014**

**ATTENDU** l'invitation lancée par le président de la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) pour le renouvellement de notre adhésion pour l'année 2014;

**ATTENDU** que notre municipalité adhère annuellement à cet organisme qui défend la ruralité québécoise, fournit des outils et organise des activités de formation;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur René Pinard,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le conseil accepte que notre municipalité adhère à la Fédération québécoise des municipalités et autorise le paiement de notre adhésion pour l'année 2014 au montant de 1 243,37\$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité.

2013-12-10

**Club de motoneige du Comté de Champlain, renouvellement du droit de passage accordé sur les lots 42, 44 et 48, propriété de la municipalité, pour la saison 2013/2014**

**ATTENDU** la demande déposée par monsieur Claude Cossette, représentant notre municipalité auprès du Club de motoneige du Comté de Champlain, afin d'obtenir le renouvellement de leur droit de passage sur une partie des lots 42, 44 et 48 situés à la montagne et qui sont propriétés de la municipalité ;

**ATTENDU** que ce droit de passage a été donné et signé initialement par monsieur Guy Veillette, maire, le 19 novembre 2009, pour une période d'une année, se terminant le 30 septembre 2010 et qu'il y a lieu de renouveler cette entente ;

**ATTENDU** que le trajet emprunté par les motoneiges et la surfaceuse de leur piste sur nos terrains à la montagne ne cause aucun problème pour nos activités de puilage d'eau, la piste étant à l'extérieur d'un rayon de 30 mètres de nos puits ;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**(QUE)**

**QUE** le conseil acquiesce à la demande de monsieur Claude Cossette, représentant du Club de motoneige du Comté de Champlain, et autorise la cession d'un droit de passage pour un sentier de motoneige sur une partie de notre propriété située à la montagne de Saint-Narcisse (lots 42, 44 et 48) pour une période d'une année se terminant le 30 septembre 2014;

**QUE** le conseil autorise, monsieur Stéphane Bourassa, son directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, le formulaire de cession d'un droit de passage préparé par la Fédération des Clubs de motoneigistes du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

2013-12-11

**Signature de la convention entre la municipalité de Saint-Narcisse et la Commission scolaire Chemin-du-Roy**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse et la Commission scolaire Chemin-du-Roy conviennent de se doter d'une convention de partenariat;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Narcisse et la Commission scolaire Chemin-du-Roy désirent offrir à la population une diversité de service de qualité tout en maximisant l'utilisation de leurs ressources respectives;

**ATTENDU** que ladite convention devra être signée par les parties;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob,  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante des présentes;

**QUE** le conseil autorise, monsieur Guy Veillette, maire et monsieur Stéphane Bourassa, son directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite convention ;

**QU'**une copie de cette convention signée entre la municipalité et la Commission scolaire Chemin du Roy soit annexée à la page 1658 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité.

2013-12-12

**Remerciement à monsieur Jean-Claude Cossette**

**ATTENDU** que monsieur Jean-Claude Cossette est ébéniste de métier et marguiller pour la fabrique de Saint-Narcisse;

**ATTENDU** que monsieur Jean-Claude Cossette a conçu et confectionné un magnifique panneau d'affichage pour les diverses activités de la Fabrique et de la municipalité de Saint-Narcisse;

**ATTENDU** que monsieur Jean-Claude Cossette a investi de son argent et de son temps bénévolement pour la conception et la fabrication de cette magnifique œuvre;

**ATTENDU** que cette réalisation a été installée le 19 novembre dernier sur le terrain de la maison Dupont, propriété de la municipalité;

**(À CES CAUSES)**



**À CES CAUSES**, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le conseil municipal de Saint-Narcisse REMERCIE sincèrement monsieur Jean-Claude Cossette pour la conception et la fabrication de ce panneau d'affichage.

Adoptée à l'unanimité.

2013-12-13

**Vœux du temps des Fêtes, offre publicitaire du Bulletin des Chenaux**

**ATTENDU** les offres reçues des différents médias afin que la municipalité achète un bandeau publicitaire pour offrir ses vœux et souhaits pour la période des Fêtes;

**ATTENDU** qu'une offre nous parvient du Bulletin Des Chenaux où un citoyen ou citoyenne de chacune des municipalités de la MRC des Chenaux offrira ses vœux de circonstance et qu'un bandeau publicitaire de couleur est proposé au coût de 150\$ et 85\$ pour un demi-bandeau;

**ATTENDU** que les membres du Conseil sont d'avis qu'il y a lieu de donner suite à l'offre du Bulletin Des Chenaux;

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier,  
Appuyé par madame Mireille Paquin  
Et résolu :

**QUE** le Conseil accepte l'offre du Bulletin Des Chenaux au montant de 150\$, taxes en sus, pour la publication des vœux de la saison dans leur cahier spécial du 23 décembre prochain.

Adoptée à l'unanimité.

2013-12-14

**Homologation d'une dépense concernant l'achat d'une chenille bombardier pour le déneigement des trottoirs**

**ATTENDU** la demande de plusieurs citoyens afin que la municipalité procède au déneigement des trottoirs de la municipalité;

**ATTENDU** qu'afin de réaliser le déneigement des trottoirs, la municipalité doit se doter de l'équipement approprié à ce type d'ouvrage;

**ATTENDU** qu'afin de rendre sécuritaires les déplacements à pied des citoyens en période hivernale, il est nécessaire de faire l'acquisition d'un équipement approprié à ce type d'ouvrage;

**ATTENDU** que l'acquisition a été faite chez Machinerie R Thériault inc. et que monsieur Guy Trépanier, responsable des équipements de la municipalité, a procédé à l'inspection mécanique et à l'essai de la chenille bombardier et qu'il a recommandé d'en faire l'acquisition;

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par madame Mireille Paquin  
Et résolu :

**(QUE)**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Narcisse homologue la décision prise par monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, pour l'acquisition de ce véhicule outil de marque Bombardier modèle SW48FA 1986 pour le prix de 10 500\$ taxes en sus;

**QUE** le conseil approuve, à même le surplus libre du fonds d'administration générale, le montant de cet achat.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion **Adoption d'un règlement de taxation pour l'exercice financier 2014, Avis de motion**

Monsieur René Pinard, conseiller au siège numéro 1 donne avis de la présentation d'un règlement décrétant les taux et tarifs pour la taxation municipale 2014 de même que les modalités de versements, les taux d'intérêts et de pénalité.

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Monsieur Jean Tessier, avise le conseil que plusieurs propriétaires de VTT pensent que la circulation de ceux-ci sur les abords de nos routes, sont permis durant toute l'année. Monsieur Guy Veillette, maire informe monsieur Tessier que nous allons informer la population à ce sujet.

2013-12-\_\_\_ **Clôture de l'assemblée**

**ATTENDU** que l'ordre du jour est épuisé ;

**À CES CAUSES**, Il est proposé par madame Linda MacCulloch,  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 20h30.

Adoptée à l'unanimité.

---

M. Guy Veillette, maire

---

M. Stéphane Bourassa,  
Directeur général